


**Cfdt:**
**TOUTE  
LA DIFFERENCE**

# NAO & Primes

## Négociation salariale

### Première réunion constructive

Le 20 décembre, lors de la 1<sup>ère</sup> réunion de NAO (Négociation Annuelle Obligatoire), la direction a présenté les traditionnelles statistiques. L'inflation retenue a fin novembre est de 1,58% (référence INSEE hors tabac). La DRH a ensuite fait un tour de table afin de connaître les revendications des organisations syndicales.

Les premiers échanges ont rapidement porté sur la « **prime MACRON** ». Cette prime défiscalisée sera mise en place sur ASF, mais la direction ne souhaite pas rentrer dans les discussions en l'absence des textes de lois. D'ores et déjà elle indique qu'elle sera distribuée dans l'esprit de l'annonce du Président de la République avec un seuil de rémunération inférieur à 3600€ nets/mois et une défiscalisation maximum de 1000€. Les OS reviendront très rapidement vers la direction pour discuter de la mise en place de cette prime qui sera hors enveloppe NAO.

L'entreprise indique qu'elle souhaite faire un geste envers les salariés directement impactés par les violences des gilets jaunes (Virzac, Narbonne...etc.). Elle le fera de manière unilatérale au travers des dispositifs de **primes exceptionnelles** prévues dans nos conventions.

Comme nous l'avons demandé par courrier le 12 décembre, la CFDT souhaite en plus, la mise en place d'une **prime à destination de tous les salariés** afin de reconnaître le professionnalisme et l'engagement de tous depuis le début de cette crise. Pour cela, une enveloppe supplémentaire devra être débloquée.

La CFDT a rappelé ses revendications NAO :

- ✓ Des enveloppes AG / AI pour les catégories Employés / Maîtrise de qualification et encadrement
- ✓ Une enveloppe AG au moins égale à 75% de l'enveloppe générale (soit 25% pour l'enveloppe AI)
- ✓ Augmentation significative des primes d'éloignement
- ✓ Une enveloppe globale de 3% hors primes (revendication également portée par d'autres OS)

Nous aborderons les thèmes suivants lors de la prochaine réunion :

- ✓ Mesure spécifique d'AG pour les salariés dont la rémunération ne comporte pas ou peu d'accessoires.
- ✓ Comme les 3 années précédentes, l'AI ne devra pas être inférieure à 10€ /mois (soit 130€ annuels)
- ✓ Nous reviendrons évidemment sur les modalités d'attribution des **PSO** (Prime Sur Objectifs des cadres)

***Dans un contexte national compliqué, sans préjuger sur le résultat final de cette NAO, cette réunion a été la preuve qu'un dialogue social apaisé est possible. Nous souhaitons que 2019 puisse continuer sur cette lancée.***